SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

Le conseil municipal réexamine la liste des affouagistes des sept sections et en fait la mise à jour.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition faite par Territoire d'Energie concernant la mise en conformité des commandes de l'éclairage public (EP). Le projet ne correspond plus à la première proposition qui reprenait la mise en conformité de l'ensemble des commandes EP. Il est donc décidé de ne pas donner suite à ce devis et annule la délibération 2023/066 du 30 janvier 2023.
Un point est fait sur les illuminations festives. Le conseil municipal souhaite conserver le même dispositif et faire changer l'emplacement du branchement situé vers la laiterie.
Concernant la rénovation de l'éclairage public sur les Granges de Gories et La Grange, le Maire propose de se servir des lampes rénovées récemment dont les emplacements ne sont pas justifiés. Le conseil municipal valide cette proposition et va travailler sur le recensement de ces éclairages.

L'ONF a sollicité le Maire en lui faisant part qu'il serait nécessaire de faire une coupe à blanc sur une partie de la parcelle 29_A située sur la forêt sectionale de SAINT-JULIEN. Cette forêt se situe dans une zone humide, ce qui n'a pas permis d'exploiter les chablis depuis plusieurs années, et de plus sur ce secteur, beaucoup d'arbres sont scolytés. Une réunion avec les ayants-droits a été organisée afin de leur expliquer cette proposition. Le Maire et le premier adjoint sont allés sur le terrain accompagnés de l'agent ONF afin de constater les travaux à envisager. Ces derniers consistent à faire une coupe rase sur environ 5ha80 avec débardage par câble-mât afin de respecter la zone humide, celle-ci ne sera pas reboisée. L'autre partie de cette parcelle fera l'objet d'une amélioration en éclaircie et coupe traditionnelle. Une demande de subvention va être déposée à la Région concernant la coupe câble-mât, ce qui permettrait d'atténuer le coût plus élevé de cette pratique. L'ONF conseille d'orienter ces travaux en bois façonnés, le conseil municipal valide cette proposition qui donne plus de souplesse lors de l'abattage sur les éclaircies pour prélever les nouveaux arbres scolytés.
Nos forêts sont fortement impactées par ce parasite qui se propage très rapidement et qui est aidé par les sécheresses que nous connaissons.

Les élus valident l'avancement de grade pour le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet et supprime l'ancien poste d'adjoint administratif principal 2ème classe existant.

Un débat est ouvert sur l'importante consommation électrique du stade de rugby qui s'élève à 887.11€ pour les 2 derniers mois. Après discussion, il est proposé de réunir les responsables de l'association en présence des élus afin de sensibiliser les dirigeants et trouver des solutions pour faire diminuer la facture.

Suite à la demande de la sous-préfecture d'Issoire, la commission de contrôle des listes électorales est renouvelée.

Le Maire présente le cahier des charges concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes qui a été établi par les services de l'ADIT et de l'ADUHME suite aux propositions des

élus. Celui-ci reprend le changement de l'ensemble des huisseries (hors les velux), l'isolation des murs dans la salle et l'isolation en plafond du hall d'entrée. Sur le bâtiment cantine scolaire, il est prévu l'isolation des combles et l'installation d'une rampe ou d'un escalier avec le percement d'une porte pour accéder aux salles de réunions.
Le Maire propose de mettre en option les travaux suivants : l'isolation en plafond sur le solivage de la moitié de la salle côté scène, une isolation verticale contre la charpente et une cloison séparative au sol afin d'obtenir une salle réduite à environ 100 m². Celle-ci serait mieux isolée et plus facile à chauffer, ce qui répondrait à la demande de certaines associations.
Cette option pourrait également d'augmenter l'économie d'énergie de l'ensemble du bâtiment à un taux de 40%, voir plus, ce qui permettrait de pouvoir prétendre aux subventions mises en place en 2023 (reconductible pour 2024) par l'Etat des « Fonds Verts ». Cela permettrait à la municipalité de limiter les subventions FIC afin de pouvoir les conserver pour d'autres travaux (voiries, logements).
Le conseil municipal, après longue discussion, valide à l'unanimité le cahier des charges (base et options) en sachant que l'option pourra être enlevée à tout moment. Le Maire est autorisé à contacter plusieurs bureaux d'études au plus vite pour lancer la consultation.

Afin de pouvoir payer en investissement les dernières factures de mise en place des panneaux liées à l'adressage, une délibération est prise pour valider celles-ci.

Le réseau de chaleur à La Gare de Laqueuille est désormais en service. Celui-ci alimente le bâtiment « Le Bon Gaulois » (commerce + logement), la micro-crèche et deux appartements communaux. Un compteur a été installé sur l'alimentation du bâtiment « Le Bon Gaulois » afin de connaître la consommation exacte de cet immeuble. Il est alors décidé de prévoir un avenant au bail commercial ainsi qu'au logement situé dans le même bâtiment afin de pouvoir facturer la production d'eau chaude et l'entretien de la chaudière.

QUESTIONS DIVERSES

Les élus signent une pétition de soutien pour maintenir les services de la DDT d'Issoire et Riom qui sont menacés d'être regroupées sur Clermont-Ferrand.

Une discussion a lieu concernant la parcelle Bellon à La Gare de Laqueuille qui n'est pas entretenue. Il est proposé de recontacter les propriétaires afin de savoir si ils sont vendeurs ou non, ou bien ils seront sollicités pour son nettoyage.

Le conseil municipal décide de retenir Soirs de fêtes pour le prochain feu d'artifice de la commune.

La Préfecture propose l'organisation d'exercices de gestion de crise intitulée "Prépa'Risk" pour sensibiliser les élus aux risques et à la prévention des catastrophes naturelles et/ou technologiques. La municipalité décide de s'inscrire sur le module concernant les feux de forêts qui sera organisé le 8 juin en matinée.